
Qui sont les professionnels qui interviennent au sein du CMANOT ?

Publié le 31/01/2013



Les médiateurs et les arbitres agréés par le CMANOT sont principalement des notaires en exercice ou des notaires honoraires. Tous ont suivi une formation spécifique à la médiation ou à l'arbitrage.

Les médiateurs et les arbitres agréés par le CMANOT sont principalement des notaires en exercice ou des notaires honoraires. Tous ont suivi une formation spécifique à la médiation ou à l'arbitrage.

Il est également possible de confier au CMANOT l'organisation d'un arbitrage avec un ou des arbitres choisis par les parties elles-mêmes.

Renseignements et contact

Centre de Médiation et d'Arbitrage des Notaires de Paris

12, avenue Victoria, 75001 PARIS

Tel. : 01 44 82 24 00

Par courriel en cliquant ici

Présentation de l'arbitrage par Estelle AMRAM, Notaire, Présidente du CMANOT

[Télécharger la grille tarifaire arbitrage](#)

[Télécharger le règlement d'arbitrage - Juin 2021](#)

[Télécharger le flyer arbitrage](#)

[Télécharger le flyer médiation](#)